

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 23 avril 2013, le nom, le sigle (abréviation), les emblèmes et le drapeau du «Cooperation Council for the Arab States of the Gulf», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en anglais: Cooperation Council for the Arab States of the Gulf
- b. le sigle (abréviation)
en anglais: GCC
- c. les emblèmes



- d. le drapeau



23 avril 2013

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle